

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 052-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.143

Déposée le: 03.02.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Zuber (Moutier, PSA) (porte-parole)

Cosignataires: 7

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 19.03.2015

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Création d'un fonds de soutien à l'économie d'exportation et au tourisme pour résister à la crise monétaire

1. Un fonds de soutien à l'économie d'exportation et au tourisme est créé. Ce fonds doit permettre aux autorités cantonales de soutenir, directement ou indirectement, les entreprises exportatrices et touristiques qui subissent les effets de la crise monétaire provoquée par la décision de la Banque nationale suisse (BNS) du 15 janvier 2015 (abandon du taux plancher de 1,20 franc pour un euro).
2. Les dix pour cent du montant (164 millions) que versera au canton la Banque nationale suisse au titre de participation au bénéfice 2014 sont affectés à ce fonds.
3. Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil des dispositions réglementant l'usage de ce fonds. Ces dispositions laissent une large marge de manoeuvre aux autorités cantonales tout en visant les objectifs suivants pour les sociétés bénéficiaires : sauvegarde des places de travail, aide à la formation, à l'innovation, à la diversification et soutien à l'investissement.

Développement

La décision inattendue et unilatérale prise par la BNS d'abandonner le taux plancher de conversion de 1,20 franc pour un euro a provoqué, au-delà de la surprise et de l'incompréhension, un véritable cataclysme économique dans les milieux orientés vers l'exportation et tout particulièrement dans les régions industrielles et touristiques dont l'activité se déploie en grande partie sur des marchés extérieurs.

Respectueuses de l'indépendance de la Banque nationale suisse (BNS), les autorités fédérales (et cantonales) ont été prises de court et se sont à ce jour contentées de réagir avec fatalisme en comptant sur les capacités d'adaptation ou d'innovation des entreprises concernées et des partenaires sociaux. Les mêmes autorités ont appelé au calme et enjoint les milieux touchés de patienter au moins six mois pour connaître l'issue stable des variations couplées des valeurs des monnaies franc suisse et euro.

Cette retenue tranche avec les attentes des milieux industriels qui, prenant pleinement, directement et immédiatement la mesure de la gravité de la situation, pressent les politiques « de mettre sur pied des conditions-cadres afin de permettre à l'industrie d'exportation de maintenir ou de retrouver une place concurrentielle sur les marchés internationaux¹ ».

Dans les régions qui assurent une part des exportations nationales nettement supérieure à leurs poids démographique, c'est une très vive inquiétude qui prévaut. Les chefs d'entreprises, les élus locaux et la population en général nourrissent les pires craintes s'agissant des conséquences de cette crise monétaire sur l'économie, sur l'emploi et sur les finances publiques. Les mêmes préoccupations s'expriment dans les régions touristiques, et notamment dans l'Oberland. Le canton de Berne est donc très directement concerné !

Or, les fameuses « conditions-cadres », poncif avancé par les autorités fédérales comme solution susceptible d'amortir les effets de cette crise, relèvent plus de l'homéopathie que du remède efficace que requiert la situation. Les autorités cantonales se doivent donc de faire face à leurs responsabilités sans se retrancher derrière l'absence de bases légales pour justifier un coupable attentisme. La présente intervention propose donc la création d'un outil financier alimenté par le providentiel versement de l'institution par lequel « le malheur est arrivé », à savoir la BNS.

Il se trouve en effet que la Banque nationale suisse (BNS) versera fort opportunément deux milliards de francs aux cantons et à la Confédération, au lieu du milliard habituel, à titre de participation à son bénéfice. La bonne surprise a été annoncée le 30 janvier 2015 à la Conférence des directeurs cantonaux des finances. L'exercice 2014 de la BNS ayant été financièrement brillant, il se solde par un bénéfice de 38 milliards de francs et permet ainsi de largement reconstituer la réserve pour la distribution aux cantons et à la Confédération. Laquelle s'élevait, à fin décembre 2014, à 28 milliards, soit près du double de la limite qui autorise le versement aux pouvoirs publics. La BNS a convenu de doubler sa distribution et de « rattraper » en quelque sorte le fait qu'aucun franc n'avait été versé en 2013, pour la première fois dans l'histoire de l'institution. Deux milliards de francs seront donc distribués en 2015, dont un tiers à la Confédération et deux tiers aux cantons. Les plus chanceux sont Zurich, qui recevra 233,5 millions, et Berne (164,3 millions).

¹ Convention patronale de l'industrie horlogère suisse.

L'usage du fonds de soutien doit être simple et efficace. La destination des aides doit permettre aux entreprises en difficulté de conserver leurs places de travail, de former leurs collaborateurs, d'innover, de diversifier leurs activités et d'investir en vue d'une meilleure productivité.

Motivation de l'urgence :

La décision de la BNS ayant eu des effets néfastes immédiats, de nombreuses sociétés se trouvent dans des difficultés.